



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 août 2023  
Français  
Original : anglais

## Mission d'appui des Nations Unies en Libye

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des résolutions [2510 \(2020\)](#), [2542 \(2020\)](#), [2570 \(2021\)](#) [2647 \(2022\)](#) et [2656 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en Libye sur les plans politique, économique et de la sécurité. On y trouvera également un aperçu de la situation humanitaire et des droits humains dans le pays ainsi que des activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la publication du précédent rapport ([S/2023/248](#)), le 5 avril 2023.

#### II. Situation politique et questions de sécurité

2. Durant la période considérée, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la MANUL a continué de se concerter avec les acteurs libyens afin de définir une voie consensuelle vers la tenue d'élections présidentielle et législatives inclusives, conformément à l'initiative qu'il avait lancée pour favoriser des élections, annoncée en février 2023.

3. Le 6 juin, le comité mixte de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État, appelé « comité 6+6 », créé à la suite de l'adoption de l'amendement constitutionnel n° 13 visant à établir le cadre constitutionnel et législatif définitif relatif à la tenue des élections, a achevé ses travaux à Bouznika (Maroc). Tout au long du processus, la MANUL a fourni des avis techniques sur les plans électoral, constitutionnel et des questions de genre aux 12 membres du comité mixte. Les projets de loi sur la tenue des élections présidentielle et législatives ont été annoncés le même jour.

4. Le 7 juin, la MANUL a, dans une déclaration publique, pris note des résultats des travaux du comité 6+6. Elle a insisté sur l'importance d'obtenir une plus grande adhésion et un plus grand appui de la part d'un large éventail d'institutions et de parties prenantes libyennes. Entre-temps, la Haute Commission électorale nationale a demandé un amendement des projets de lois évoqués dans l'accord de Bouznika, avant toute promulgation de ces textes par la Chambre des députés. Le 25 juillet, la Chambre a approuvé les projets de lois électorales du comité 6+6 et une feuille de route qui prépare la voie à la désignation d'un nouveau gouvernement intérimaire, notamment un nouveau premier ministre, chargé de surveiller le processus électoral. La Chambre a renvoyé les textes au Haut Conseil d'État en vue d'un vote.



5. Le 16 mai, au cours d'une séance présidée par le Premier Vice-Président de la Chambre des députés, les membres ont voté de relever de ses fonctions le Premier Ministre désigné par la Chambre, Fathi Bashagha, et de lancer une enquête sur sa performance. Oussama Hamad, qui était le Ministre des finances dans le « gouvernement » dirigé par M. Bashagha, a été désigné pour le remplacer dans l'intérim. Par la suite, le 30 mai, le Deuxième Vice-Président de la Chambre, Hadi al-Saghir, a présenté sa démission, invoquant la difficulté de s'acquitter de ses fonctions avec les moyens mis à sa disposition. Le même jour, la Chambre a désigné par acclamation Musbah Douma Deuxième Vice-Président de la Chambre.

6. Le 24 juin, M. Hamad a menacé de prendre le contrôle des recettes découlant de la vente d'hydrocarbures et d'arrêter la production de pétrole et de gaz en réponse à des allégations de détournement de fonds et de non-prestation de services par le Gouvernement d'unité nationale. Le 3 juillet, le général Haftar a mis en garde contre les conséquences qui pourraient découler, si aucun mécanisme de répartition équitable des recettes publiques n'était établi.

7. Le 6 juillet, le Conseil présidentiel a créé une haute commission de surveillance financière, un mécanisme comprenant des représentants du Conseil présidentiel, de la Chambre des députés, du Haut Conseil d'État, du Gouvernement d'unité nationale, de l'Armée nationale libyenne, de la Banque centrale de Libye, du Bureau national d'audit, de l'Autorité de contrôle administratif et de la National Oil Corporation, pour veiller à la transparence dans les dépenses publiques et à une répartition équitable des ressources. Le 20 juillet, la commission a tenu sa première réunion à Syrte. Le Président du Conseil présidentiel, Mohamed Younis Menfi, a demandé le maintien des fonds publics, afin d'instaurer un climat propice à la tenue des élections et de garantir une répartition équitable des ressources pendant la période de transition. Une deuxième réunion s'est tenue à Tripoli le 26 juillet.

8. Les champs pétrolifères de Fil et de Charara ont été fermés provisoirement le 13 juillet par des tribus dénonçant la mise en détention arbitraire, le 11 juillet, de l'ancien Ministre des finances, Faraj Boumtari. Il a été relâché le 15 juillet et la production a repris dans les champs pétrolifères.

9. L'état global de la sécurité à Tripoli et dans la région de l'ouest est demeuré tendu, alors qu'aucune violation du cessez-le-feu n'avait été consignée. À compter du mois de mai, le Gouvernement d'unité nationale a lancé plusieurs opérations censées viser le commerce illicite de drogues, d'armes et de carburant et le trafic de migrants dans des villes situées le long de la route côtière occidentale, principalement à Zaouiya et dans les secteurs environnants, qui ont fait entrevoir un risque d'escalade. Des affrontements sporadiques entre les principaux groupes armés ont également été signalés à Tripoli pendant la période considérée.

10. Si la situation dans l'est de la Libye est demeurée relativement stable, celle dans le sud a été entachée tant par la criminalité organisée que par des accrochages qui ont opposé des réseaux criminels à l'Armée nationale libyenne. Le déclenchement du conflit au Soudan le 15 avril a fait craindre un éventuel effet de contagion en Libye. Même si aucun déplacement massif de population n'a été constaté en direction de la Libye, l'équipe de pays des Nations Unies a mis en place des plans d'intervention, au cas où la situation se dégraderait à la frontière méridionale du pays.

## **A. Progression des volets du dialogue intralibyen**

11. Du 21 mai au 5 juin, à la demande du comité 6+6, la MANUL a déployé une équipe à Bouznika (Maroc) pour donner des avis sur les plans électoral et constitutionnel et les questions de genre, durant les pourparlers visant à parachever le

cadre constitutionnel et législatif régissant le déroulement des élections présidentielle et législatives.

12. Le 6 juin, à un point de presse tenu à Bouznika (Maroc), le comité 6+6 a annoncé qu'il avait mis la dernière main aux projets de lois sur les élections présidentielle et législatives. Dans une déclaration publiée le 7 juin, la MANUL a pris note des résultats des travaux du comité 6+6 et souligné qu'il importait de recueillir une plus grande adhésion de la part des institutions et des parties prenantes libyennes. Le 9 juin, le comité 6+6 a indiqué qu'il soumettrait les résultats de ses travaux à la Chambre des députés, conformément à l'amendement constitutionnel n° 13.

13. Le 12 juin, la Haute Commission électorale nationale a communiqué par écrit aux deux chambres la liste des faiblesses et des incohérences techniques auxquelles il fallait remédier dans les projets de lois, avant qu'elles ne puissent être promulguées. Elle a mis l'accent en particulier sur les problèmes de mise en œuvre, liés à la tenue de trois élections le même jour, à savoir l'élection présidentielle et les élections à la Chambre des députés et au Sénat, affirmant que cela pourrait mener « au chaos et à la fraude électorale.

14. Au début du mois de juillet, un projet de feuille de route sur la formation d'un nouveau gouvernement intérimaire a été diffusé à la Chambre des députés et au Haut Conseil d'État. Le 11 juillet, 34 des 56 membres présents durant une séance du Haut Conseil d'État auraient approuvé le projet de feuille de route. Un groupe de membres du Haut Conseil d'État a remis en question la validité du vote.

15. Le 26 juillet, la MANUL a mis en garde contre les initiatives unilatérales qui étaient prises et a déclaré que le Représentant spécial intensifiait les contacts avec les principales parties prenantes pour veiller à ce que les projets de loi puissent être adoptés et permettre, sans plus tarder, le bon déroulement des élections. En réponse, le porte-parole de la Chambre des députés a rejeté l'allégation selon laquelle la décision de la Chambre avait lancé le processus de nomination de candidats au poste de Premier Ministre et a souligné que la feuille de route avait été renvoyée au Conseil d'État à la seule fin d'obtenir son aval.

16. Conformément à son initiative visant à faciliter la tenue des élections, le Représentant spécial a intensifié ses activités de bons offices, en vue d'amener les principales parties prenantes ou leurs représentants dignes de confiance à parvenir à un règlement définitif sur les points les plus litigieux des projets de lois électorales, au moyen d'un accord politique inclusif, à savoir des propositions sur la recevabilité de la candidature, à l'élection présidentielle, des doubles nationaux ; la tenue d'élections présidentielle et parlementaires l'une après l'autre, ce qui rendrait la tenue des législatives tributaire du succès de l'élection présidentielle, et la mise en place d'un nouvel exécutif, à titre intérimaire, avant la tenue des élections.

17. Sur le volet de la sécurité, la MANUL a continué d'appuyer l'action menée par la Commission militaire conjointe 5+5 et l'application de l'accord de cessez-le-feu de 2020. Le 7 avril, le Représentant spécial a présidé une réunion à Benghazi, qui a regroupé pour la première fois les membres de la Commission avec des chefs de groupes armés des régions de l'est, de l'ouest et du sud de la Libye. La réunion s'inscrivait dans le prolongement des engagements pris à Tripoli et à Tunis en mars pour renforcer la confiance parmi les chefs militaires et de la sécurité, à l'appui du processus politique, et créer un climat de sécurité propice à la tenue d'élections libres et régulières. Le 9 avril, la MANUL a facilité une réunion à Sabha des responsables des questions militaires et de la sécurité opérant dans la région méridionale, à l'issue de laquelle ils se sont engagés à instaurer un climat de sécurité propice à la tenue d'élections pacifiques en Libye. Dans une déclaration publique, ils se sont également attachés à rejeter les combats et toutes formes de violence dans le pays, à régler les

problèmes que connaissent les personnes déplacées et à appuyer la réconciliation nationale. Les 17 et 18 juillet, la Commission militaire conjointe 5+5 et les deux chefs d'état-major se sont entretenus à Paris.

18. Sur le plan économique, le 6 juillet, le Conseil présidentiel a créé une haute commission de surveillance financière, en vue de rendre la gestion des ressources plus transparente, plus équitable et plus responsable pendant la période de transition. La collaboration et la coordination instaurées au niveau technique en décembre 2022 entre les sections de la Banque centrale de Libye, établies respectivement dans l'ouest et dans l'est, se sont poursuivies. Les progrès sur la voie de l'unification des deux sections de la Banque centrale, qui avait été recommandée dans l'audit international facilité par l'ONU en 2021, ont cependant continué d'être entravés par les clivages en cours dans le pays.

## **B. Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin**

19. Le Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin et ses groupes de travail ont continué de servir de cadre général pour l'appui international aux volets du dialogue intralibyen.

20. Le 22 mai, les Coprésidents du groupe de travail sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, à savoir les Pays-Bas (Royaume des), la Suisse et l'Organisation des Nations Unies ont tenu une séance plénière de haut niveau avec le Conseil présidentiel à Tripoli, visant à faire des droits humains l'élément central du processus de réconciliation politique et nationale en Libye. Le Conseil présidentiel et le groupe de travail ont signé une déclaration d'intention, portant sur le renforcement de la collaboration et l'établissement d'un dialogue régulier et inclusif visant à faire avancer les droits humains en Libye.

21. Le 24 mai, une réunion plénière du groupe de travail sur la sécurité tenue sous forme hybride a été coprésidée par la Türkiye et l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de la Commission militaire conjointe 5+5 et du Comité international de suivi de la situation en Libye. La Commission a évoqué les concertations en cours, menées avec les entités chargées de la sécurité dans toute la Libye, visant à favoriser un climat sûr en vue de la tenue des élections, l'application de son plan d'action relatif au retrait de Libye des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires, l'incidence que pourrait avoir le conflit au Soudan sur la sécurité des frontières avec la Libye et la question de la migration irrégulière.

22. Le 25 juillet, une séance plénière du groupe de travail sur la sécurité s'est tenue à Benghazi. La Commission militaire conjointe 5+5 et les membres du groupe de travail ont dressé le bilan des progrès accomplis sur le plan de l'application de l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020, notamment pour ce qui est du retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires du territoire libyen et la création d'une force militaire conjointe.

## **C. Concertations internationales et régionales**

23. Durant la période considérée, le Représentant spécial a poursuivi ses contacts avec les acteurs régionaux et internationaux pour mobiliser un appui en faveur de solutions dirigées et menées par les Libyens afin de sortir de l'impasse politique en cours. Il s'est entretenu à Riyad le 30 avril avec le Ministère saoudien des affaires étrangères, le Prince Faisal bin Farhan Al Saud, des mesures requises pour appuyer l'unité des institutions libyennes et parvenir à une voie contrôlée par les Libyens en

vue de la tenue des élections présidentielle et législatives. Le 14 juin, il s'est rendu à Niamey pour assister à un forum consultatif régional consacré au développement du Sahel, organisé par le Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel. Il a mis l'accent sur les liens existant entre la crise en Libye et la région et souligné qu'il importait d'établir une forte coordination régionale. Il a également continué de se concerter activement avec les diplomates postés en Libye et a fait notamment un exposé devant les membres du corps diplomatique de pays d'Afrique. En marge de la réunion du groupe de travail sur la sécurité à Benghazi le 25 juillet, le Représentant spécial s'est également entretenu avec les ambassadeurs de l'Allemagne, de l'Égypte, de la France, de l'Italie, de la Tunisie et de la Türkiye.

24. Le 19 mai, le Conseil de la Ligue des États arabes a tenu sa trente-deuxième session à Djedda (Arabie saoudite). La Libye était représentée par le Président du Conseil présidentiel. Dans les résolutions qu'elle a adoptées, la Ligue a exprimé son appui à l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les Libyens à parvenir à un règlement politique global, a encouragé la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État à établir rapidement sous leur forme définitive les lois électorales et a exprimé son plein appui aux travaux menés par la Commission militaire conjointe 5+5. Elle a également insisté sur l'importance d'une solution interlibyenne et réaffirmé son appui à la tenue d'élections législatives et présidentielle, afin de sortir de l'impasse politique.

25. Les 19 et 20 juillet, le Congo, en sa qualité de président du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, a accueilli à Brazzaville une réunion de l'Union africaine et du Conseil présidentiel libyen, l'objectif étant d'établir un comité préparatoire en vue d'une conférence nationale sur la réconciliation. Le Représentant spécial a demandé aux parties de faire avancer le processus de réconciliation et a souligné que les élections devaient être transparentes et inclusives.

#### **D. Situation dans l'ouest de la Libye**

26. Durant la période considérée, l'état de la sécurité le long de la route côtière occidentale s'est dégradé. Le 26 avril, des troubles civils ont éclaté à Zaouiya à la suite de la diffusion d'une vidéo montrant un jeune homme soumis à la torture par une bande criminelle. En contestation, un mouvement dirigé par des jeunes à Zaouiya a bloqué l'accès à une infrastructure critique et menacé de recourir à la désobéissance civile si le Gouvernement d'unité nationale n'agissait pas de manière décisive contre les réseaux locaux impliqués dans des activités économiques illicites.

27. Le 29 avril, à la suite de consultations entre des représentants locaux et le chef d'état-major général de l'Armée libyenne, Mohammed al-Haddad, un nouveau « comité des 15 » composé de sages, de notables et de responsables de la sécurité a élaboré un plan de sécurité pour la ville de Zaouiya, prévoyant la réouverture de la section locale de la Direction générale de la sécurité et la mise en place d'une force conjointe dans des points stratégiques le long de la route côtière occidentale et dans la ville elle-même.

28. Du 25 mai à la mi-juillet, le Gouvernement d'unité nationale a mené de 25 à 30 raids aériens à l'aide de drones à Zaouiya et dans les localités voisines de Zouara, Ajeilat et Sorman, censés viser des activités criminelles comme le commerce illicite de drogue, d'armes, de carburant et la traite des personnes. Le 29 mai, le Ministère de la défense a signalé que les raids avaient occasionné la destruction de sept bateaux utilisés dans la traite des personnes, de six entrepôts servant au trafic de drogues, d'armes et de matériel employés par des « bandes criminelles » et de neuf réservoirs servant à la contrebande de carburant et ils ont fait sept blessés parmi les civils, dont un enfant, et détruit un dispensaire médical. Quelques dirigeants de l'est du pays ont

décrit les raids comme étant à motivation politique, faisant valoir qu'ils ne visaient que des groupes qui n'étaient pas alignés sur le Premier Ministre, M. Abdulhamid Al Dabiba.

29. Un calme précaire a régné à Tripoli durant la période considérée, occasionnellement interrompu par des affrontements entre des groupes armés majeurs. Le 28 mai, des accrochages ont éclaté dans des zones densément peuplées, après des informations faisant état de l'arrestation d'un membre de la 444<sup>e</sup> Brigade par l'Organe de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Le 6 juin, le Premier Ministre a promulgué un décret portant fusion de plusieurs groupes armés établis à Tripoli sous son commandement et contrôle, sous le nom d'Organe national des forces d'appui, décret que le Conseil présidentiel et d'autres institutions et parties prenantes ont dénoncé.

### **E. Situation dans l'est de la Libye**

30. Du 31 mai au 3 juin, l'Armée nationale libyenne a lancé une opération de sécurité conjointe visant les réseaux de traite de personnes et de contrebande de drogues dans la région de Tobrouk, près de la frontière avec l'Égypte. Elle a également visé des migrants irréguliers, dont ceux en transit ou résidant en Libye. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a signalé que 14 500 migrants, principalement des Égyptiens, avaient été expulsés de force en Égypte et que quelque 400 ressortissants non égyptiens avaient été emmenés dans des centres de détention dans l'est de la Libye.

### **F. Situation dans le sud de la Libye**

31. L'ouverture d'hostilités au Soudan a soulevé la crainte de voir un effet de contagion en Libye, notamment un afflux de réfugiés et de mouvements transfrontières d'éléments armés soudanais. En réponse, le commandement général de l'Armée nationale libyenne a fermé la frontière avec le Soudan et le Tchad et ordonné le déploiement de renforts dans les zones frontalières du sud-est et du sud-ouest. Le 27 avril, en prévision d'un éventuel afflux de réfugiés, une cellule de crise a été mise en place dans la municipalité de Koufra, regroupant des représentants des entités chargées de la sécurité, afin d'appuyer la coordination de l'aide. Les allégations relatives à la fourniture par l'Armée nationale libyenne d'un appui aux Forces d'appui rapide ont été démenties par les deux parties.

32. L'Armée nationale libyenne s'est encore efforcée de prendre le contrôle d'infrastructures vitales comme les installations pétrolières, les bassins et les pompes à eau de la Grande Rivière artificielle, ainsi que de zones d'extraction d'or et de minerais dans les régions du centre et du sud. Le 7 mai, une délégation de l'Armée nationale libyenne dirigée par Saddam Haftar, le fils du général Haftar, a fait une tournée dans la région du sud, décrite par le bureau des médias du commandement général de l'Armée nationale libyenne comme une visite d'inspection pour recenser les problèmes et les moyens d'aller de l'avant afin de sécuriser les champs pétrolifères.

### **G. Organisations extrémistes violentes**

33. Du fait de la porosité des frontières méridionales et de l'incapacité des autorités nationales de contrôler effectivement les zones reculées dans le sud, le pays a continué d'être un sanctuaire pour des réseaux criminels et des organisations extrémistes

violentes. Il est à craindre que la crise au Soudan et l'instabilité dans le bassin du lac Tchad et au Sahel favorisent les activités de ces groupes en Libye.

## H. Situation économique

34. La production de pétrole en Libye s'est maintenue à environ 1,2 million de barils par jour. La National Oil Corporation s'est attachée avec des investisseurs internationaux à obtenir des investissements dans la capacité de production qui pourraient permettre une augmentation de la production de pétrole à 2 millions de barils par jour et faire passer la production de gaz de 75 millions à 110 millions de mètres cubes d'ici les trois à cinq prochaines années, conformément au plan opérationnel et de développement de la Corporation pour la période 2023-2027, tel qu'approuvé le 29 mars par le Haut Conseil de l'énergie de la Libye.

35. La croissance du produit intérieur brut réel devrait être de 17,9 % en 2023, principalement du fait d'une augmentation éventuelle de la production de pétrole qui passerait à 1,4 million de barils par jour et d'une croissance dans le secteur hors hydrocarbures. Le chômage en Libye stagne à 20 %, et le chômage des jeunes à 50 %.

36. Le 24 mai, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a conclu sa consultation au titre de l'article IV avec la Libye. Dans un communiqué de presse, il a observé que l'économie libyenne était fortement tributaire de la production de pétrole et de gaz. Il a encouragé les autorités libyennes à améliorer la transparence, à renforcer les institutions et à s'attaquer à la corruption ainsi qu'aux problèmes de gouvernance afin de promouvoir une croissance plus forte et plus inclusive, tirée par le secteur privé, et une diversification hors hydrocarbures.

37. Le 15 juin, le Président de la Chambre des députés a annoncé la création d'un comité chargé d'élaborer une nouvelle note de cadrage sur la restructuration du budget général de l'État, notamment sur la répartition équitable des recettes découlant de la vente des ressources naturelles. Le comité serait chapeauté par le Président de la National Oil Corporation. En réponse, le Premier Ministre a promulgué un décret portant création du comité de contrôle relevant du Gouvernement d'unité nationale.

## III. Autres activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

### A. Appui électoral

38. La MANUL et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont continué d'aider la Haute Commission électorale nationale à renforcer ses capacités techniques pour qu'elle soit prête à organiser des élections, une fois que l'accord sur le cadre juridique aura été avalisé. La Commission aurait besoin de quelque 170 jours à partir de l'officialisation des lois électorales, pour organiser le premier tour des élections.

39. Le 2 mai, le Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale nationale a adressé une lettre au Gouvernement d'unité nationale, demandant un montant de 170 millions de dinars libyens (35 millions de dollars) concernant le processus électoral à venir, dont 145 millions de dinars (30 millions de dollars) pour le budget de fonctionnement en vue de la tenue simultanée des deux tours des élections présidentielle et législatives et 25 millions de dinars (5 millions de dollars) pour l'acquisition de dispositifs d'identification électronique des électeurs. Le 14 mai, le Président du Conseil présidentiel, le Premier Ministre et le Ministre des

finances se sont rendus au siège de la Commission pour s'entretenir des préparatifs électoraux et ont appuyé le budget proposé.

40. Les 21 et 22 mai, la Haute Commission électorale nationale a organisé une conférence régionale à Tripoli sur le renforcement de la participation des femmes aux élections. La Ministre à la condition féminine, Houria al-Turman était présente, tout comme des représentants des autorités électorales nationales et régionales de 12 pays arabes. La conférence s'est déroulée dans le cadre de l'appui constant fourni à la Haute Commission par la MANUL, le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin d'accroître la participation des femmes à toutes les phases du cycle électoral. Durant la conférence, la Haute Commission a communiqué les résultats préliminaires de la plateforme eMonitor+, qui permet de surveiller les violences en ligne, commises contre des femmes au cours du processus électoral. Les participants se sont entretenus de l'adoption éventuelle d'un système électoral fondé sur la représentation proportionnelle avec des listes fermées et un quota de sièges parlementaires réservés à des femmes. Ils ont également souligné la nécessité de plaider auprès des autorités nationales en faveur d'une législation sensible aux questions de genre, de l'inclusion de femmes dans les comités de rédaction des lois et de la mise en place d'une instance d'appui aux femmes dans tous les organes de gestion des élections.

41. À la suite d'une demande adressée par le Premier Ministre en faveur d'une assistance technique supplémentaire de l'ONU sur le plan des élections, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, en coopération avec le PNUD, a dépêché du 1<sup>er</sup> au 8 juin une mission technique électorale en Libye.

42. Sur le plan des élections locales, le PNUD a apporté une assistance technique au Comité central chargé des élections locales concernant l'élaboration de manuels de formation, de lignes directrices et de plans opérationnels et a conçu un plan de logistique et de distribution du matériel électoral. Il a également appuyé les contacts établis entre le Comité central et les organisations de la société civile et d'autres acteurs électoraux en vue de la sensibilisation du public au moyen de vidéos et de campagnes médiatiques. Le 27 mai, des élections locales se sont déroulées dans les municipalités de Zouara et de Daraj.

43. Le 30 mai, la Chambre des députés a annoncé son intention d'amender les lois pertinentes pour transférer les compétences associées à la tenue d'élections locales du Comité central chargé des élections locales à la Haute Commission électorale nationale. La Commission a revu sa structure pour pouvoir répondre à la nouvelle demande. Entre-temps, les élections locales dans l'ouest du pays ont continué d'être organisées par le Comité central et par une autorité parallèle dans l'est de la Libye.

## **B. Droits humains, justice transitionnelle et état de droit**

44. Les restrictions à l'espace civique et le contrôle excessif exercé par les autorités et les entités chargées de la sécurité sur la société civile ont augmenté durant la période considérée. Le 22 mai, le Gouvernement d'unité nationale a décidé de créer un comité chargé de réglementer les organisations de la société civile, sur la base de la loi n° 19 de 2001, une loi restrictive accordant un contrôle excessif à l'État sur les activités de la société civile. Le 25 mai, l'Autorité générale des awqaf et des affaires islamiques a publié un décret portant création d'un programme intitulé « les gardiens de la vertu » et de commissions nationales et locales chargées de surveiller ce qui a été qualifié de « croyances subversives et les déviations intellectuelles et morales » et visant à « réadapter et à réintégrer les victimes de la dépravation ». À la fin du mois d'avril, l'Organe de sécurité intérieure a introduit une procédure restrictive sexiste, imposant aux Libyennes voyageant seules à partir d'aéroports situés dans la région



de l'ouest de préciser les raisons de leur déplacement à l'étranger sans être accompagnées par un homme, ce qui pourrait avoir pour effet de restreindre leur droit à la liberté de circulation.

## 1. État de droit

45. Le 27 avril, cinq nouveaux juges à la Cour suprême, qui avaient été nommés par la Chambre des députés, ont prêté serment devant le Président de la Chambre, conformément à la décision n° 5 de 2023 de la Chambre, qui énonce qu'elle a le pouvoir de nommer de nouveaux juges. Le 3 mai, l'Assemblée générale de la Cour suprême, basée à Tripoli, a refusé de les avaliser, affirmant qu'ils auraient d'abord dû être nommés par elle, conformément à la loi n° 6 de 1982 et aux règlements exécutifs de 2004, par lesquels elle a le pouvoir d'en nommer avant que la Chambre ne le fasse. Quelques semaines plus tard, la présidence de la Cour suprême a accepté les cinq juges et les a autorisés à siéger dans les chambres civiles.

46. Le 22 avril, la Cour de justice de l'Union européenne a décidé de lever les sanctions, notamment l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, qu'elle avait imposées à la fille de l'ancien dirigeant de Libye, Muammar Gaddafi, Aisha Muammar Gaddafi.

47. La MANUL a continué de fournir aux institutions libyennes une aide au renforcement des capacités sur l'état de droit. À Benghazi du 2 au 8 mai et en coopération avec le PNUD, ONU-Femmes et l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, elle a organisé une formation à l'intention de 48 avocates de Benghazi, de Beïda et d'Ajdabiya, qui portait sur les normes internationales relatives aux droits humains, à la justice criminelle et au code de déontologie des avocats libyens, ainsi que sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence sexuelle liée au conflit. Par ailleurs, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont fourni un appui au renforcement des capacités des unités de la police chargées de la famille et de la protection de l'enfance.

## 2. Privation de liberté, détention et torture illégales

48. La MANUL a continué de recevoir des informations faisant état de disparitions forcées et de détentions arbitraires prolongées de Libyens et de non-Libyens retenus dans des prisons et des centres de détention dans tout le pays, ou encore des rapports selon lesquels des hommes et des femmes étaient partout soumis à de mauvais traitements, à des violences sexuelles, à des actes de torture ou à de l'exploitation sexuelle en échange d'eau, de nourriture ou d'autres articles essentiels.

49. Au moins 25 femmes étrangères et leurs 38 enfants sont encore en détention prolongée dans les prisons de Jdeïdé (Tripoli) et de Koueïfiya (Benghazi) au motif de leurs liens présumés avec Daech. Le 30 mai, la MANUL a rencontré cinq des détenus à la prison de Jdeïdé et s'est mobilisée auprès des autorités pour remédier à la situation des femmes et des enfants retenus, notamment pour garantir une procédure régulière, l'accès à la justice, une éventuelle réinstallation et l'éducation des enfants. L'Organisation des Nations Unies a continué de chercher à obtenir un meilleur accès aux installations afin que ces personnes puissent bénéficier de services vitaux et d'un rapatriement volontaire ou d'autres solutions, conformément au droit international et au principe du non-refoulement.

50. Durant la période considérée, les organes de sécurité intérieure établis à Tripoli et à Benghazi ont détenu de manière arbitraire plusieurs personnes, dont on ne sait toujours rien. Ils ont poursuivi la pratique consistant à extorquer des aveux aux

personnes qu'ils détiennent et à les publier dans les médias sociaux, en violation de la législation nationale et du droit international des droits de l'homme.

51. Selon les statistiques officielles du Ministère de la justice, au 5 mai, 19 103 personnes, dont 216 femmes, étaient privées de liberté dans 28 prisons officielles relevant de son autorité ; 29 % étaient en détention avant jugement et bon nombre en détention prolongée, ayant un accès limité ou tardif à la justice. Des milliers d'autres, dont des Libyens, des migrants et des demandeurs d'asile, y compris des femmes et des enfants, sont toujours dans des lieux de détention non officiels sous le contrôle de groupes armés.

### 3. Migrants et réfugiés

52. La situation humanitaire, les droits humains et la protection des migrants et des réfugiés sont demeurés très préoccupants. Le 1<sup>er</sup> mai, le Service de la lutte contre l'immigration illégale a annoncé une campagne nationale visant à arrêter des migrants, au cours de laquelle leurs domiciles et leurs lieux de travail ont fait l'objet de descentes et des milliers d'entre eux, dont des femmes enceintes et des enfants, ont été arrêtés et détenus arbitrairement. Des centaines de personnes, dont des femmes et des enfants, ont été expulsées de force vers l'Égypte, le Niger, le Soudan, le Tchad et la Tunisie, en l'absence de tout examen juridique.

53. Le 29 mai, les forces navales spéciales libyennes, sous le contrôle de l'Armée nationale libyenne, ont intercepté un grand bateau de pêche au large de la côte de Tobrouk, dans l'est de la Libye, soupçonné d'être impliqué dans la traite d'êtres humains. Le 14 juin, un bateau de pêche transportant plusieurs centaines de migrants de Tobrouk vers l'Italie a chaviré et coulé au large de la côte grecque, où les autorités ont secouru une centaine de personnes, tandis que des centaines d'autres sont toujours portées disparues. Les survivants, principalement des jeunes hommes, ont indiqué que des femmes et des enfants se trouvaient dans la coque du bateau.

54. La Libye continue d'être à la fois un pays de destination et un pays de transit pour les migrants et les demandeurs d'asile. Selon l'OIM, le nombre de migrants s'élevait à 706 062 en février 2023, contre 635 051 en janvier 2022. Entre-temps, le nombre de migrants tentant la traversée de la Méditerranée depuis la Libye a augmenté au cours de la période considérée. Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, 8 496 personnes, dont des femmes et des enfants, avaient été interceptées et refoulées en Libye depuis le début de l'année. Par ailleurs, 780 personnes avaient péri et 944 avaient été portées disparues du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet. Les migrants et les réfugiés qui ont débarqué dans les ports de Libye auxquels les organismes humanitaires des Nations Unies ont accès ont reçu des articles de première nécessité, ainsi que des services de soins de santé et de protection. La plupart des migrants ont ensuite été transférés dans des centres de détention auxquels l'Organisation n'a qu'un accès limité.

55. L'Organisation des Nations Unies a continué d'observer des cas de détention prolongée d'enfants migrants en l'absence de toute procédure judiciaire, en violation des obligations du pays au regard du droit international des droits de l'homme. Les enfants migrants détenus n'ont été libérés que si des solutions durables garanties avaient été mises en place, à savoir le retour humanitaire volontaire facilité par l'OIM ou la réinstallation ou l'évacuation vers un pays tiers facilitée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. La MANUL a confirmé 24 cas d'enlèvement d'enfants du Soudan, où ils avaient été enregistrés comme demandeurs d'asile et fait ensuite l'objet d'une traite vers la Libye. Elle a appris que ces enfants avaient été soumis à d'autres violations des droits humains en Libye, notamment à du travail forcé dans des enceintes militaires sans être rémunérés. L'UNICEF a apporté une assistance technique et une formation à 10 travailleurs sociaux chargés par le

Ministère des affaires sociales de surveiller la situation et a fourni des services essentiels aux enfants retenus dans les centres de détention.

56. En juillet, à la suite d'accrochages entre des habitants et des migrants à Sfax (Tunisie), des centaines de migrants, dont des enfants et des femmes enceintes, ont été transportés de force dans une zone déserte à la frontière tuniso-libyenne et abandonnés sans eau et sans nourriture. À la fin du mois de juillet, les fonds, programmes et institutions spécialisées en Libye et en Tunisie avaient intensifié leur aide pour aider les réfugiés et les demandeurs d'asile se trouvant dans le besoin.

#### **4. Groupes en situation de vulnérabilité**

57. La MANUL a continué de suivre les cas d'évictions forcées et de démolitions illégales dans le centre historique de la ville de Benghazi, notamment dans les quartiers centraux et au site archéologique protégé des Hespérides de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Au moins 100 personnes ont été expulsées de force de leur domicile et n'ont pas été dédommagées ou l'ont été très peu. Le 8 mai, des habitants du centre historique de la ville ont manifesté contre les démolitions et les expulsions forcées. Au moins trois personnes ont été arrêtées par la Brigade Tareq Ben Ziyad et relâchées peu après, tandis que plusieurs autres auraient fait l'objet de menaces. Par ailleurs, à Tripoli, la MANUL a appris que 350 familles déplacées originaires de la région de l'est avaient été refoulées de la municipalité d'Abou Salim. Elle a assuré un suivi avec les autorités compétentes afin de trouver des solutions durables pour ces familles.

58. Le 4 mai, quatre Tunisiennes détenues à la prison de Jdeïd (Tripoli) qui seraient liées à Daech ont été rapatriées avec leurs cinq enfants en Tunisie. Elles avaient été acquittées par un tribunal de Mitiga en mars 2023, tandis que neuf autres avaient été reconnues coupables et condamnées à une peine de 12 ans de prison. Sept des personnes condamnées étaient détenues en prison avec leurs enfants, âgés de 7 à 16 ans.

#### **5. Justice transitionnelle et réconciliation fondée sur les droits**

59. Le 11 mai, le Procureur de la Cour pénale internationale a fait un exposé devant le Conseil de sécurité, l'informant des progrès accomplis dans la poursuite des crimes contre l'humanité qui auraient été commis en Libye. Il a déclaré que quatre mandats avaient été délivrés par des juges de la Cour et des demandes déposées concernant deux mandats supplémentaires.

60. Du 12 au 15 mai, la MANUL a tenu des consultations avec plus de 70 victimes de violations des droits humains à Benghazi. Parmi elles se trouvaient des femmes, des jeunes et des personnes déplacées, ainsi que des militants des droits humains et des acteurs de la justice. Les consultations ont été menées dans le cadre des activités mandatées par le Conseil des droits de l'homme, visant à mieux comprendre les besoins et les exigences des victimes, à les informer de l'action menée sur le plan de la justice transitionnelle, à les aider à défendre leurs droits et à sensibiliser à l'importance de la participation et de la représentation des victimes dans les futurs mécanismes de justice transitionnelle (voir résolution [50/23](#) du Conseil des droits de l'homme). La MANUL a par ailleurs organisé du 13 au 15 juin un atelier sur les meilleures pratiques internationales pour enquêter sur les crimes contre l'humanité et les violations graves des droits humains, en portant l'attention sur Tarhouna. Il a rassemblé des experts en criminalistique judiciaire et en justice pénale enquêtant sur les violations graves des droits humains commises dans la ville.

## **6. Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme**

61. Le 12 avril, la MANUL a organisé une réunion de l'équipe spéciale chargée de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme afin d'informer les membres de l'équipe de pays des Nations Unies de la situation des droits humains en Libye. Les participants ont approuvé la mise à jour des instructions permanentes, un ensemble de formulaires relatifs au contrôle des antécédents, au filtrage et au signalement des incidents, ainsi qu'une série de messages clés sur la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

## **C. Secteur de la sécurité**

### **1. Appui à la planification d'un dispositif de sécurité provisoire et à l'unification des forces de sécurité**

62. La MANUL a continué de faire avancer les pourparlers sur les activités préalables au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration avec la Commission militaire conjointe 5+5, les organisations de la société civile et la communauté internationale.

63. Le 16 mai, la MANUL a organisé un atelier sur le rôle de la société civile dans l'appui aux institutions nationales de désarmement, de démobilisation et de réintégration, auquel ont participé des membres de 16 organisations de la société civile. Il a permis d'engager un dialogue entre la société civile et les parties prenantes concernées par le désarmement, la démobilisation et la réintégration en Libye afin d'examiner les principales préoccupations, notamment en ce qui concerne la démilitarisation des zones résidentielles.

64. Le 19 mai, la MANUL a présidé à Tunis un atelier de niveau technique sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Des fonctionnaires de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union européenne, ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales et d'organismes des Nations Unies, y ont participé pour s'entretenir des faits nouveaux intervenus dans le domaine des activités préalables au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration. Ils ont insisté sur l'importance d'établir des liens entre le groupe de travail sur la sécurité issu du processus de Berlin et d'autres groupes de travail connexes, tels que le groupe de travail sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, ainsi que sur le rôle de la société civile aux cours des activités préalables au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

65. Les 22 et 23 mai, aux côtés du Centre libyen d'études et de recherche stratégiques, la MANUL a tenu un dialogue consultatif sur les problèmes de sécurité et sur les solutions possibles, concernant la participation des femmes aux élections. Le dialogue de deux jours a réuni 30 représentants, notamment du clergé, de la société civile et des Ministères de l'intérieur et de la défense et des femmes candidates. Ils ont conclu que pour parvenir à un processus politique inclusif, il fallait s'attaquer aux obstacles à la participation politique des femmes, tels que les normes culturelles et les organisations religieuses, les activités des groupes armés, la prolifération des armes légères et de petit calibre, les lacunes dans les lois sur la protection des femmes candidates et le rôle des médias dans la propagation des discours de haine contre les femmes.

66. Les 27 et 28 mai, avec l'appui des capacités disponibles sur le plan de la réforme du secteur de la sécurité et de la gouvernance, la MANUL a tenu des consultations à Benghazi avec des membres du Conseil national de sécurité, des élus de la Chambre

des députés et des représentants de la société civile, pour échanger des informations relatives à la politique des Nations Unies sur la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité. Le rôle important de la société civile dans les structures de gouvernance du secteur de la sécurité a été souligné à la réunion.

## **2. Gestion des armes et des munitions**

67. Du 8 au 10 avril, le Service de la lutte antimines de la MANUL et le Centre libyen de lutte antimines ont procédé à des contrôles d'assurance de la qualité des opérations de déminage menées sous les décombres, dans une zone de stockage de munitions détruite à Misrata, mises en œuvre par HALO Trust, une ONG internationale de lutte antimines. L'évaluation a été menée dans le cadre d'un processus conjoint d'assurance de la qualité.

68. Le 30 mai, le Service de la lutte antimines de la MANUL et le Centre libyen de lutte antimines ont organisé la réunion mensuelle de coordination des partenaires d'exécution dans le secteur de la lutte antimines. Ces réunions, auxquelles ont participé huit organisations d'exécution partenaires et des donateurs clés, ont concouru à créer des synergies dans les opérations de lutte antimines et à améliorer la coordination internationale.

69. Le 2 mai, le Service de la lutte antimines de la MANUL et le Centre libyen de lutte antimines ont commémoré en Libye la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines. L'Organisation des Nations Unies a insisté sur l'importance fondamentale de l'action antimines en Libye aux fins d'une paix durable, de la réconciliation, des droits humains et du développement durable. Les participants ont demandé qu'il soit mis un terme à l'emploi indiscriminé d'armes dans les zones civiles pendant le conflit armé, qui reste la principale cause de recontamination, dans les zones déjà déminées, par des restes explosifs de guerre en Libye.

## **3. Application de l'accord de cessez-le-feu**

70. Aucune violation du cessez-le-feu n'a été consignée durant la période considérée. La MANUL a continué d'appuyer la mise en place d'un mécanisme efficace de surveillance du cessez-le-feu en Libye, à même de coordonner, de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans le retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires et d'aider la Libye à appliquer les dispositions de l'accord de cessez-le-feu, à désamorcer les tensions et à instaurer une confiance mutuelle parmi les acteurs libyens concernés.

71. La MANUL a continué d'apporter une assistance technique à la Commission militaire conjointe 5+5 et aux observateurs libyens. Du 15 au 17 juin, elle a organisé à Tunis un atelier à l'intention des observateurs libyens et des personnes référentes de la Commission militaire conjointe 5+5 concernant l'aide technique sur le plan opérationnel en vue du départ des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires, y compris les critères de recensement des zones stratégiques, en vue du rassemblement et de la préparation au départ des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires, ainsi que les modèles de présentation de l'information, permettant aux autorités d'enregistrer les mouvements et les départs. Les observateurs du cessez-le-feu à la MANUL ont continué d'appuyer le comité de liaison libyen, dans ses travaux avec les comités de liaison du Niger, du Soudan et du Tchad.

72. Le déclenchement de combats au Soudan a considérablement ralenti l'action visant à obtenir le plein retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires de Libye. Malgré d'importants déplacements de civils du Soudan vers les pays voisins, aucun mouvement de combattants n'avait été observé au 29 mai entre

la Libye et le Soudan. Entre-temps, le 14 mai, l'Union des forces patriotiques pour la refondation, un groupe d'opposition du Niger, établi dans le sud de la Libye, a annoncé à un point de presse qu'il déposerait les armes, sans condition.

#### **D. Autonomisation des femmes**

73. À la suite de l'adoption en mars de l'amendement constitutionnel n°13 prévoyant un quota de 20 % de femmes à la Chambre des députés, la MANUL a établi des contacts avec des groupes de femmes de la société civile et des élues de la Chambre, du Haut Conseil d'État, des municipalités et des membres de partis politiques, pour entendre leurs points de vue sur la représentation des femmes à l'Assemblée nationale. Des groupes de femmes des trois régions de Libye ont dialogué avec des décideurs et des membres du comité 6+6 pour leur faire part de leurs aspirations à une loi électorale qui garantisse une représentation réelle des femmes à l'Assemblée. Des efforts concertés entre les diverses parties prenantes ont également abouti à la rédaction par le comité 6+6 d'une loi électorale parlementaire tenant compte des questions de genre, prévoyant des quotas de femmes et garantissant la représentation des femmes sur les listes électorales. Ce projet de loi disposait néanmoins que seuls 6 des 90 sièges du Sénat seraient réservés à des femmes.

#### **E. Les jeunes et la paix et la sécurité**

74. À l'issue d'un atelier consultatif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur la sécurité humaine, qui s'est tenu à Sabha en février, le FNUAP, le PNUD et le Programme alimentaire mondial ont élaboré un plan d'action conjoint en vue d'interventions concernant cette municipalité. Le 21 mai, le Représentant spécial s'est entretenu avec un groupe de jeunes dirigeants et d'activistes à Misrata pour connaître leurs points de vue sur les problèmes politiques actuels.

75. Dans le cadre de l'initiative « Droits humains 75 », la MANUL a promu et distribué des exemplaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a fait également la promotion de la notion de Simul'ONU parmi des groupes de jeunes et des syndicats étudiants, pour sensibiliser à l'initiative « Droits humains 75 » et à des notions relatives aux relations internationales et à la diplomatie. Elle a accompagné des groupes de jeunes et des syndicats étudiants dans tout le pays au cours de la tenue de dialogues locaux sur les droits politiques et la réconciliation.

76. Le groupe de travail sur les jeunes, coprésidé par le FNUAP et le Ministère de la jeunesse, a continué de coordonner son action avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, pour renforcer la participation des jeunes aux processus politiques, socioéconomiques et de consolidation de la paix. En partenariat avec la Banque africaine de développement, le PNUD a lancé un programme visant à appuyer l'autonomisation et l'entrepreneuriat des jeunes, dans le cadre d'une action de consolidation de la paix dans l'est de la Libye. De jeunes Libyens ont participé par ailleurs à une analyse du paysage climatique dans le cadre d'une étude sur les enfants, lancée en mai par l'UNICEF, au cours de laquelle l'adoption de mesures précises a été préconisée en vue de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation des effets de ces changements.

#### **F. Coordination de l'assistance internationale**

77. Au premier trimestre de 2023, les contraintes d'accès signalées par les partenaires humanitaires et de développement se sont multipliées, les obstacles bureaucratiques et administratifs étant particulièrement marqués. Les ingérences dans

les activités des partenaires humanitaires et de développement ont persisté dans toutes les régions du pays, tandis que la surveillance exercée par les entités chargées de la sécurité augmentait notablement, en particulier contre des ONG, y compris des incidents au cours desquels des membres du personnel d'ONG ont été brièvement détenus. Des ONG internationales et locales ont continué d'opérer dans un climat incertain, faute de cadre juridique régissant leur enregistrement et leurs activités dans le pays. Aucune amélioration n'a été signalée en ce qui concerne la délivrance de visas aux administrateurs recrutés sur le plan international des ONG internationales pendant la période considérée.

78. Le 26 juin, l'ONU en Libye a lancé son rapport de résultats de 2022, dans lequel elle a mis en avant les principales réalisations obtenues durant la dernière année du Cadre stratégique des Nations Unies pour la Libye 2019-2022. En 2022, l'ONU a exécuté 108 projets en 28 lieux, dont 75 projets nationaux qui ont permis d'améliorer les fonctions essentielles de l'administration, de stimuler la reprise économique et de renforcer les capacités relatives à la prestation de services sociaux de qualité au profit de milliers de personnes dans tout le pays.

79. Le 13 juillet, un événement de haut niveau a été organisé concernant le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023-2025 avec le Gouvernement d'unité nationale et les partenaires du développement, mettant l'accent sur l'engagement partagé d'en financer les programmes prioritaires.

## **G. Aide à l'action humanitaire, à la stabilisation et au développement**

80. À ce jour, l'effet humanitaire en Libye du conflit au Soudan a été restreint. Selon une mise à jour du suivi des situations d'urgence par l'OIM, au 3 juillet, près de 2 800 personnes, à savoir des Soudanais et des ressortissants de pays tiers, étaient arrivées à Koufra, venant du Soudan en passant par le Tchad ; il a été estimé que les arrivées faisaient principalement partie de la migration saisonnière. Pour se tenir prête, l'équipe de pays des Nations Unies, encadrée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a préparé un plan d'urgence de six mois tandis que la Libye était intégrée au plan d'intervention régionale des Nations Unies pour le Soudan.

81. Le 28 mai, une délégation comprenant la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente, Coordonnatrice de l'action humanitaire et Représentante résidente) s'est rendue à Sabha en vue d'échanges et de mises à jour avec les maires, les ONG internationales, les partenaires d'exécution des Nations Unies et des organisations de la société civile sur la consolidation de la paix et l'aide au développement dans le sud libyen. La délégation a également rencontré des responsables d'entités locales chargées de la sécurité qui se sont engagés à appuyer les activités, la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies et de ses partenaires d'exécution.

82. Avec les Ministères de la planification et de la gouvernance locale et conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le PNUD a lancé un programme local de consolidation de la paix pour le sud de la Libye. Il vise à stimuler l'action de développement en renforçant la confiance entre les citoyens, les institutions étatiques et les populations, en encourageant d'autres moyens de subsistance et en améliorant la capacité des institutions locales de fournir des services prioritaires renforcés.

83. Par ailleurs, en réponse à une épidémie de rougeole à Sabha en février 2023, l'UNICEF a fourni des vaccins à l'intention de 50 000 enfants, ainsi que 300 000

capsules de vitamine A. La campagne de vaccination s'est déroulée pendant la deuxième semaine du mois de juin.

#### **IV. Déploiement de la Mission et mesures de sécurité**

84. L'Organisation des Nations Unies a maintenu en Libye une présence moyenne de quelque 183 agents recrutés sur le plan international et de 10 agents recrutés sur le plan international en Tunisie. Les agents recrutés sur le plan international de la MANUL à Tripoli ont continué d'être hébergés dans le complexe d'Oea, protégés par l'Unité de gardes des Nations Unies qui compte 234 membres. À Benghazi, les membres du personnel ont continué d'opérer depuis le centre des Nations Unies. Des pourparlers sont en cours en vue de la mise en place à Syrte et à Sabha de locaux à usage de bureaux qui soient sûrs pour permettre le déploiement des observateurs du cessez-le-feu de la MANUL à Syrte et renforcer les programmes de développement des Nations Unies dans les régions du centre et du sud.

85. L'état de la sécurité demeure complexe, les risques étant élevés. L'emploi d'armes lourdes par les groupes armés a continué de constituer un grave problème de sécurité, des différends dégénérant souvent en accrochages, ce qui menace globalement la population et les activités des Nations Unies à Tripoli. De plus, les forces étrangères, les mercenaires et les organisations extrémistes violentes continuent de mettre en péril des conditions de sécurité relativement stables dans les régions de l'est et du sud. Dans ce contexte opérationnel, l'ONU en Libye maintient une présence de sécurité robuste à Tripoli et a poursuivi ses contacts avec les entités libyennes chargées de la sécurité et les partenaires internationaux.

86. La relève annuelle de l'Unité de gardes des Nations Unies a été menée en deux phases, le 12 et le 19 mai 2023. En tout 228 soldats sont partis et 234 autres sont arrivés.

#### **V. Application des recommandations issues de l'examen stratégique indépendant**

87. Tout au long de la période considérée, la MANUL s'est employée à appliquer les recommandations énoncées dans l'examen stratégique en donnant la priorité au recrutement et à la redistribution des ressources. Elle a cherché tout particulièrement à réduire les vacances de postes et à renforcer l'appui à la mission, tout en évaluant la sécurité de la structure intégrée des effectifs et en prenant des mesures pour accroître le bien-être du personnel. Elle a également redoublé d'efforts pour promouvoir la coordination et la cohérence au niveau des quatre volets du dialogue sur les plans politique, économique, humanitaire, et de la sécurité et des droits humains.

88. La Mission a progressé sur le plan des initiatives visant à renforcer l'intégration par la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. La MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies, avec l'aide de l'Académie Folke Bernadotte et du Secrétariat de l'ONU, ont consolidé l'utilisation de la méthode d'intégration des Nations Unies et de la Politique d'évaluation et de planification intégrées. L'objectif était d'encourager la collaboration et de maximiser l'efficacité des mesures prises par l'ONU au moyen d'une action collective.



## VI. Observations et recommandations

89. Le processus politique en Libye a atteint un stade critique. Il est maintenant fondamental que l'ensemble des institutions et des acteurs libyens manifestent une volonté déclarée de conduire des élections et de faire les compromis nécessaires afin de parvenir à un cadre électoral qui puisse être appliqué et de régler toutes les questions litigieuses.

90. Le règlement de la crise en Libye doit être dirigé et contrôlé par les Libyens eux-mêmes. L'ONU, sous l'égide de mon représentant spécial, continuera de s'attacher avec les parties prenantes libyennes à faciliter les débats et à veiller à tracer une voie durable pour parvenir à la paix et à la stabilité. Il est indispensable que les organisations régionales et d'autres, comme l'Union africaine, l'Union européenne et la Ligue des États arabes, tout comme les États Membres concernés, continuent d'accompagner l'action menée par l'Organisation des Nations Unies. Cet appui collectif est essentiel pour garantir une approche unifiée et coordonnée dans l'aide apportée au peuple libyen. Il est primordial que la communauté internationale s'exprime d'une seule voix, notamment au Conseil de sécurité, pour montrer qu'elle appuie les aspirations démocratiques du peuple libyen.

91. Le peuple libyen a exprimé son ardent souhait quant à des élections libres, crédibles et démocratiques. Il est plus que temps que les dirigeants l'écoutent attentivement et agissent en conséquence. Je prends note des efforts faits par le comité mixte 6+6 de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État pour élaborer des projets de lois électorales en vue de la tenue dès que possible des élections présidentielle et législatives. Comme l'a noté mon représentant spécial, des questions clefs demeurent contestées dans les projets de loi et doivent faire l'objet d'un accord politique entre les principales parties prenantes et les formations de l'ensemble de l'échiquier politique libyen. Mon représentant spécial intensifiera les négociations et convoquera les principales parties prenantes, afin de parvenir à un accord politique inclusif qui permette le bon déroulement des élections.

92. La tenue des premières réunions plénières en Libye du groupe de travail sur la sécurité du Comité international de suivi de la situation en Libye est une mesure importante qui démontre une confiance plus grande entre les parties de l'est et de l'ouest, principalement par la voie de l'action menée par la Commission militaire conjointe 5+5 et les deux chefs d'état-major. Les opérations de grande envergure menées toutefois par le Gouvernement d'unité nationale, à Zaouïya et dans d'autres villes clefs le long de la route côtière occidentale, visant à juguler les activités de commerce illicite, ainsi que les accrochages sporadiques à Tripoli, témoignent de la précarité de l'état de la sécurité. L'emploi de la force devrait être proportionnel, légal et responsable durant de telles opérations. Les autorités doivent également accorder la priorité absolue à la protection des civils.

93. L'éruption des combats au Soudan en avril et les ramifications qu'elles pourraient avoir sur le plan humanitaire et de la sécurité sur les pays de la région, dont la Libye, sont très préoccupantes. Il est indispensable que tout soit fait pour limiter l'effet déstabilisant des combats au Soudan sur les pays voisins, dont la Libye. Entre-temps, l'équipe de pays des Nations Unies a intensifié les préparatifs pour pouvoir intervenir en cas d'aggravation des besoins humanitaires et de protection le long de la frontière soudano-libyenne.

94. Il est alarmant de constater les restrictions grandissantes à l'espace civique et le contrôle excessif exercé par les autorités et les entités chargées de la sécurité sur la société civile et les Libyens. Les séries récentes de mesures restrictives, notamment aux activités des organisations de la société civile et aux libertés et droits fondamentaux, en particulier la liberté de circulation des femmes, sont

particulièrement inquiétantes. Tout cadre régissant les activités de la société civile doit être conforme aux obligations relatives aux droits humains de la Libye, au regard de la législation nationale et du droit international. Les nouvelles restrictions à la liberté de circulation des femmes mettent en relief la façon dont des gains âprement obtenus sur le plan des droits des femmes peuvent être amoindris et compromis et préparer la voie à une nouvelle érosion des droits et libertés. Ces nouvelles restrictions sont également contraires à l'objectif d'élections inclusives et de réconciliation nationale, au cours desquelles les femmes et la société civile ont un rôle fondamental à jouer. J'exhorte les institutions libyennes à revoir ces nouvelles mesures.

95. La situation humanitaire, les droits humains et la protection des migrants et des réfugiés continuent d'être vivement préoccupants, en particulier à la suite de raids dans tout le pays qui ont mené à des arrestations arbitraires massives et à des expulsions forcées, que je condamne fermement. Les expulsions collectives sont une violation des obligations qu'impose le droit international, notamment le principe du non-refoulement. Je demande aux autorités libyennes de fournir de toute urgence un accès sans restriction à tous les centres de détention où sont retenus des migrants et des réfugiés, dont des enfants.

96. L'on ne peut que se féliciter de la signature à Tripoli le 22 mai d'une déclaration d'intention entre le Conseil présidentiel et le groupe de travail sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme visant à renforcer davantage la collaboration et à établir un dialogue inclusif pour faire progresser les droits humains en Libye. J'encourage les autorités libyennes à faire montre d'un attachement constant à cette cause.

97. L'instauration d'un processus de réconciliation à l'échelle nationale, marqué par la transparence, l'inclusion et la participation active, prépare la voie à une paix durable. Je me félicite à cet égard de l'action constante menée par l'Union africaine et le Congo pour aider le Conseil présidentiel de Libye à faire avancer la réconciliation nationale.

98. Je me félicite de la décision du Conseil présidentiel d'établir un haut comité de surveillance financière visant à régler des problèmes fondamentaux de transparence pour ce qui est des dépenses publiques et de la répartition équitable des ressources. Cette approche inclusive devrait aider à favoriser des règles du jeu équitables pour tous les candidats aux élections.

99. Je remercie mon représentant personnel, l'équipe de direction et le personnel de la MANUL, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies, de leur action dévouée et inlassable en faveur du peuple libyen. Je tiens une fois de plus à remercier sincèrement le Gouvernement népalais d'avoir fourni le personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies en Libye.

---